ILYGO www.lba-immo.ch

Dossier partenaire juridique

Avocats, juristes et fiduciaires · Suisse romande · Automne 2026

Le contexte

Dès le 1er octobre 2026, les agences et courtiers immobiliers, ainsi que d'autres professions de conseil, entrent dans le champ de la loi sur le blanchiment d'argent en qualité de « conseillers » (art. 2 al. 3bis LBA). Les conseillers déjà actifs à cette date doivent demander leur affiliation à un organisme d'autoréglementation (OAR) au plus tard le 30 novembre 2026.

Une grande partie des structures concernées sont de petite taille et ne disposent d'aucun service de conformité. Elles ont besoin, rapidement, d'une information fiable et d'un interlocuteur juridique identifié.

www.lba-immo.ch en bref

lba-immo.ch est une plateforme d'information sourcée et d'outils d'aide à l'analyse, éditée par ILYGO Sàrl. Elle accompagne les professionnels de la question à l'archive : comprendre, qualifier, justifier, collecter, vérifier, décider, suivre, conserver.

- **Sources vérifiables :** 20 sources officielles référencées et datées, 35 dispositions citées avec leur texte intégral et un lien vers Fedlex.
- **Règles explicites :** versionnées et testées ; aucune intelligence artificielle ne décide de l'assujettissement, d'une exception ou d'une communication.
- **Transparence :** points d'interprétation non validés signalés, historique public des mises à jour.
- **Données :** hébergement en Suisse, conformité nLPD.

La plateforme ne fournit pas de conseil juridique et ne se substitue ni à l'OAR ni à un avocat. C'est précisément là qu'intervient un partenaire juridique.

Ce que le partenariat vous apporte

- Une visibilité auprès d'un public qualifié, confronté à une obligation nouvelle et à une échéance proche.
- Un positionnement d'expert sur un régime récent, encore peu couvert par la pratique.
- Des demandes déjà cadrées : l'utilisateur arrive avec une qualification documentée et ses sources.
- Une contribution à un outil de référence ouvert, fondé sur les textes officiels.

Trois formules, à combiner librement

Formule	Votre apport	Notre apport	Engagement indicatif
Relecteur	Relecture des fiches et des points d'interprétation signalés ; alertes sur l'évolution de la pratique.	Mention « Fiches relues par » avec le nom de l'étude ; accès complet à la plateforme.	Quelques heures par trimestre, à convenir.
Référent	Prise en charge des situations qui dépassent l'outil (cas complexes, exceptions, relation avec l'OAR).	Page de présentation de l'étude ; mention parmi les conseils référents proposés aux utilisateurs.	Selon les demandes reçues, sans volume imposé.
Co-auteur	Webinaire, cas pratiques ou contenus co-signés.	Diffusion auprès de notre audience et de nos relais professionnels.	Un webinaire ou deux à trois contenus par an.

Nos engagements

- **Indépendance :** un partenaire ne modifie ni les conclusions de la plateforme ni leurs sources ; toute évolution passe par une relecture et figure dans l'historique public.
- **Déontologie :** présentation objective des partenaires, aucune commission ni rétrocession sur les mandats, libre choix du conseil par l'utilisateur.
- **Confidentialité :** aucune donnée client n'est transmise sans l'accord exprès de l'utilisateur.
- **Cadre écrit :** une convention courte précise le périmètre, la responsabilité de chacun et, le cas échéant, la rémunération forfaitaire de la relecture.

Calendrier

- Octobre 2026 : premiers échanges et conventions.
- Novembre 2026 : annonce des partenaires et webinaire « Affiliation OAR : ce qu'il reste à faire », avant l'échéance du 30 novembre.

Prochaine étape

Nous vous proposons un entretien de 20 minutes pour présenter la plateforme et identifier la formule qui vous convient.

Contact : info@ilygo.ch

Formulaire : lba-immo.ch/partenaires